

Membres en exercice	11	COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026 Délibération n° 25/2026 portant sur le vote du budget primitif 2026 Budget Annexe Assainissement
Présents	10	
Représenté	1	
Votants	11	
Exprimés	11	
Pour	11	
Contre	0	
<p>Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 24 avril 2026 à 20h, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Vicky PRÉCIGOUT étant secrétaire de séance.</p> <p><u>Présents</u> : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT</p> <p><u>Représentée</u> : - Marie LINET par Dominique BERTRAND</p>		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°20/2026 en date du 24 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique pour le budget Assainissement de l'année 2025 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour le budget annexe d'assainissement 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête et approuve le budget primitif du budget annexe assainissement 2026 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	113 368.62 €	113 368.62 €
INVESTISSEMENT	138 089.01 €	138 089.01 €
TOTAL	251 457.63 €	251 457.63 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 64 829.89 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 90 338.46 €.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à la somme de 60 961.39 €.

- Vote le budget 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Fait à MARVAL, le 24 avril 2026

Vicky PRÉCIGOUT,
Secrétaire de séance

Régis de SOLMS,
Maire



